VILLEPARISIS

Services à destination des seniors



Transports

La carte Améthyse 4-5 est délivrés **aux personnes de plus de 65 ans**, sous certaines conditions de ressources.

Le Minibus

Spécialement aménagé pour les personnes à mobilité réduite, le minibus peut transporter 8 personnes dans de très bonnes conditions. Des déplacements réguliers sont prévus pour permettre à nos aînés de se rendre à la banque, dans une administration, au marché, au cimetière, aller voir un spectacle au centre culturel Jacques Prévert, ou se rendre à la médiathèque municipale Elsa Triolet. Le minibus accompagne aussi les Séniors une fois par semaine au centre commercial Leclerc et au marché.

Téléassistance

Afin de garantir le bien-être et la sécurité, un système de téléassistance est mis en place depuis 1996. Système de veille et d'alerte, simple d'utilisation la téléassistance permet une réponse rapide et adaptée aux appels d'urgence.

Il suffit d'une simple pression sur un petit boîtier porté en médaillon autour du cou ou au poignet pour entrer immédiatement en contact avec la centrale d'écoute (Securitas), sans même décrocher le téléphone. Selon les besoins, le chargé d'écoute qui répond à votre appel prévient la personne que vous aurez vous-même désignée ou le médecin traitant et, uniquement dans les cas graves, les services d'urgence : SAMU, Pompiers, Police Secours. Securitas s'assure du bon déroulement de chaque intervention.

Les aides à l'autonomie

Le coût d'un hébergement en maison de retraite ou en EHPAD peut représenter une charge importante pour les personnes âgées et leurs familles. Pour faciliter l'accès à ces établissements, plusieurs aides financières existent afin de réduire les frais liés à la dépendance et à l'hébergement.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est l'un des principaux dispositifs de soutien pour les seniors en perte d'autonomie. Son montant est défini en fonction du degré de dépendance, évalué selon la grille AGGIR, ainsi que des ressources financières du demandeur. Cette aide peut financer à la fois des services d'accompagnement à domicile et une partie des frais liés à un séjour en établissement spécialisé. Pour les personnes âgées aux revenus modestes, l'Assistance Sociale à l'Hébergement (ASH) permet de couvrir partiellement ou totalement les frais d'un hébergement en maison de retraite ou en EHPAD. Toutefois, cette aide est soumise à des conditions spécifiques qui varient selon le département de résidence.

Des informations détaillées sur ces aides et leurs conditions d'attribution sont disponibles sur le portail officiel du <u>Service Public</u>. Vous pouvez également vous rapprocher des maisons de retraite et EHPAD près de chez vous, ou de consulter les sites spécialisés comme <u>Cap Retraite</u> pour connaître les tarifs appliqués et les aides auxquelles vous pourriez prétendre en fonction de votre situation.

Liens utiles Service d'aide et d'accompagnement à domicile Téléassistance 77 Le forfait Améthyste